

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bouzy de 1826 à 1856

-0-

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – E depot 17680

-0-

fiche n°33

6 août 1839 – Secours apporté à Claude Boutillier, paralytique

Ce jourd'hui six août 1839.
Le conseil municipal de la commune de Bouzy réuni en
session ordinaire du mois d'août sous la présidence de Louis
Sébastien Robert Moire, sur la convocation faite le 31 juillet
dernier, ou étaient présents Messieurs, Pannicourt, adjoint, Mesmay
boury, Fesselle Joseph, Pârlot Jean Baptiste, Cochon François Jarnet
Pierre. Lesquels formant la majorité des membres en exercice aux
termes de l'article 25 de la loi du 21 Mars 1831 sur l'organisation
municipale.
Monsieur le président a ensuite ouvert la séance et a dit.
~~L'article 16 de la loi du 21 Mars 1831 porte, les maires d'arrondissement~~
~~indiquent des hommes s'occupant de tout ce qui concerne l'hygiène~~
qui depuis environ deux ans le nommé Claude Boutillier paralytique

par suite d'avoir été gelé. Conduit à l'hospice ayant été à la commune
à Bouzy étant né à Bouzy est devenu une charge à la commune
que depuis cette époque jusqu'à ce jour des secours lui ont été
donnés tant par les habitants que par Monsieur le Préfet,
que les secours sont épuisés, qu'il est urgent d'envisager un
moyen de lui procurer une subsistance, étant dans l'impossibilité
de la chercher lui-même, que le secours des habitants n'arrive plus,
qu'il est urgent d'en adresser de nouveaux à Monsieur
le Préfet pour qu'il obtienne un nouveau secours si en atten-
dant ce secours, le conseil ait à ouvrir un nouveau crédit
sur le disponible du Budget de 1839. Afin de pourvoir à
la nourriture et le logement arriéré de Monsieur
Le Conseil après avoir vu le budget de 1839, le disponible
dudit budget reconnu la nécessité et les besoins à débiter
à l'unanimité qu'il soit pris sur l'excédant du budget
1839 une somme de 200 francs pour être employée au
secours de Claude Boutillier.
fais et délibéré en séance de ce jour et
avons signé.

« Ce jourd'huy 6 août 1839

Le conseil municipal de la commune de Bouzy réuni en session ordinaire du mois d'août sous la présidence de Louis Sébastien Robert Maire, sur la convocation faite le 31 juillet dernier où étaient présents Messieurs Barancourt adjoint, Memmy Houry, Vesselle Joseph, Varlot Jean-Baptiste, Cocteau François, Janner Pierre, lesquels formant la majorité des membres en exercice aux termes de l'article 25 de la loi du 21 mars 1831 sur l'organisation municipale.

Monsieur le Président a ensuite ouvert la séance et a dit que depuis environ deux ans le nommé Claude Boutillier, paralitique par suite d'avoir été gelé, conduit à l'hôpital, ayant été reconduite à Bouzy, étant né à Bouzy, est devenu une charge à la commune.

Que, depuis cette époque jusqu'à ce jour, des secours lui ont été donnés tant par les habitants que par Monsieur le Préfet, Que les secours sont épuisés. Qu'il est urgent d'aviser au moyen de lui procurer une subsistance, étant dans l'impossibilité de la chercher lui-même. Que le secours des habitants n'arrive plus.

Qu'il est urgent de nous adresser de nouveau à Monsieur le Préfet pour pouvoir obtenir un nouveau secours. Qu'en attendant ce secours, le conseillait à ouvrir un nouveau crédit sur le disponible du budget de 1839 afin de pouvoir payer la nourriture et le logement arriéré de ce malheureux.

Le conseil après avoir vu le budget de 1839, le disponible dudit budget, reconnaît la nécessité et les besoins, a délibéré à l'unanimité qu'il soit pris sur l'excédent du budget 1839, une somme de 200 francs pour être employé au secours de Claude Boutillier.

Fait et délibéré en séance de ce jour et avons signé »